



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.9

Numéro de la demande : 2021-1853
Demande : Nouveaux organismes nuisibles, niveau de suppression
Produit : Fongicide A21461
Numéro d'homologation : 33022
Principes actifs (p.a.) : Azoxystrobine, pydiflumétofène et propiconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3264259

Contexte

Le fongicide A21461 a été homologué pour la première fois le 24 mai 2018. Le fongicide A21461, contenant de l'azoxystrobine à 100 g/L, du pydiflumétofène à 75 g/L et du propiconazole à 125 g/L, est un fongicide en suspension homologué pour lutter contre certaines maladies sur diverses cultures, y compris les graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures [SGC] 6C). Pour obtenir des renseignements précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation du fongicide A21461 afin d'ajouter une allégation de suppression de l'ascochytose sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C) et une allégation de suppression de la tache chocolat sur les fèves à petits grains. De plus, la présente demande visait à modifier le niveau de suppression de la moisissure blanche sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C) de répression à suppression.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise, car la formulation du produit reste inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'étaient requises, car aucune modification n'a été apportée aux cultures hôtes, aux méthodes d'application, aux calendriers d'application ni à la dose.

Évaluation de la valeur

Les données de cinq études sur le terrain ont démontré que le fongicide A21461 appliqué à raison de 1,25 L de produit/ha permet de supprimer la moisissure blanche sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C). Les données de trois études sur le terrain ont démontré que le fongicide A21461 appliqué à raison de 1,0 à 1,25 L de produit/ha permet de supprimer la tache chocolat sur les féveroles à petits grains. Une justification, qui décrit l'homologation en solo de l'azoxystrobine dans un autre produit pour lutter contre l'ascochytose, a fourni la preuve que le fongicide A21461 appliqué à raison de 1,25 L de produit/ha permet de supprimer l'ascochytose sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C). L'ajout de ces allégations à l'étiquette du fongicide A21461 fournira aux producteurs un produit de remplacement à utiliser pour lutter contre la moisissure blanche et l'ascochytose sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C), et fournira également aux producteurs de féveroles à petits grains un principe actif pour lutter contre la tache chocolat.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a conclu que les renseignements soumis sont adéquats pour appuyer les allégations de suppression de la moisissure blanche et l'ascochytose sur les graines sèches de légumineuses (SGC 6C) à raison de 1,25 L de produit/ha et une allégation de suppression de la tache chocolat sur les féveroles à petits grains à raison de 1,0 à 1,25 L de produit/ha.

Références

- 2021, DACO 10 VALUE SUMMARY: Efficacy and Crop Response for Control of
 322594 Chocolate Spot (*Botrytis fabae*) in Faba Beans and White Mould (*Sclerotinia*
 2 *sclerotiorum*) and Ascochyta blight (*Ascochyta* spp.) in Pulse Crops with
 A21461
 Fungicide, DACO:
 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.4,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,1
 0.5.2,
 10.5.3,10.5.4,10.5.5,10.6
- 322594
 5 2020, Evaluate ADEPIDYN formulations with Prothioconazole and
 Fludioxonil for control of Sclerotinia in Lentils, DACO: 10.2.3.3
- 322594
 7 2020, Evaluate ADEPIDYN formulations with Prothioconazole and
 Fludioxonil for control of Sclerotinia in Lentils, DACO: 10.2.3.3
- 322594
 8 2018, Evaluate ADEPIDYN Formulations for Control of Sclerotinia in Lentils,
 DACO: 10.2.3.3
- 322595
 0 2017, Evaluate Adepidyn Formulations for Control of Sclerotinia in Lentils,
 DACO: 10.2.3.3
- 322595
 1 2020, Determine if ADEPIDYN controls Chocolate Spot (*Botrytis fabae*) in
 Fababeans, DACO: 10.2.3.3

322595

2 2020, Determine if ADEPIDYN controls Chocolate Spot (*Botrytis fabae*) in Fababeans, DACO: 10.2.3.3

322595

3 2020, Determine if ADEPIDYN controls Chocolate Spot (*Botrytis fabae*) in Fababeans, DACO: 10.2.3.3

322595

4 2018, Evaluate ADEPIDYN Formulations for Control of Sclerotinia in Lentils, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9